

Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV)

The logo for the Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe) is a teal square containing the text 'RHNe' in white, bold, sans-serif font.

RHNe

**Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois**

Présentation du 23.04.2026
**Présentation du centre et de la prise en
charge des victimes**

Mathilde Petite Infirmière forensique

Eleonora Pais Infirmière forensique



Missions du CNMV



- Offrir au sein du RHNe une **consultation médico-légale gratuite aux victimes** de violences interpersonnelles.
- Assurer la **stricte confidentialité** des consultations médico-légales, à toutes leurs étapes.
- Contribuer au **suiti des statistiques cantonales** des violences interpersonnelles, en particulier des violences domestiques.
- Répondre aux **engagements cantonaux et fédéraux** selon la *Convention d'Istanbul*.
- **Améliorer la prise en charge médico-légale des patients victimes de violences** et meilleur relai vers le réseau des partenaires.
- **Promouvoir la formation et la sensibilisation** des professionnels de la santé à la prévention de la violence (détection de la violence).

Pour qui ?

- Toute victime de violences physiques **de plus de 16 ans**

Pour quels types de violence ?

Violence de couple
Familiale
Communautaire

Par qui ?

Par une équipe médico-soignante spécifiquement formée



La consultation comprend :

Un **accueil** et une **écoute attentive** permettant à la victime d'exprimer les faits vécus

Un **examen clinique** ciblé sur les violences subies, avec **documentation médico-légale** (constat de coups et blessures, photographies des lésions). Le constat pourra aider la victime à **faire valoir ses droits** (pénal mais aussi civil)

Un **soutien** médico-psycho-social

Une **orientation** au sein du réseau des institutions et associations partenaires

La consultation ne fournit pas :



Un examen médical avec un médecin somatique / prise en soins somatique

Des examens paracliniques (radiographies, analyses sanguines par ex.)

De certificat médical d'arrêt de travail ou d'ordonnance pour médicaments

Une prise en charge psychothérapeutique ou suivi prolongé (2 consultations max.)

Service de garde d'enfant

L'équipe du CNMV

- Un partenariat avec l'institut de médecine légale de Berne avec des médecins légistes bilingues
- Des infirmières forensiques spécialisées
- Un secrétariat avec des collaborateurs en tournus issus du département des urgences adultes

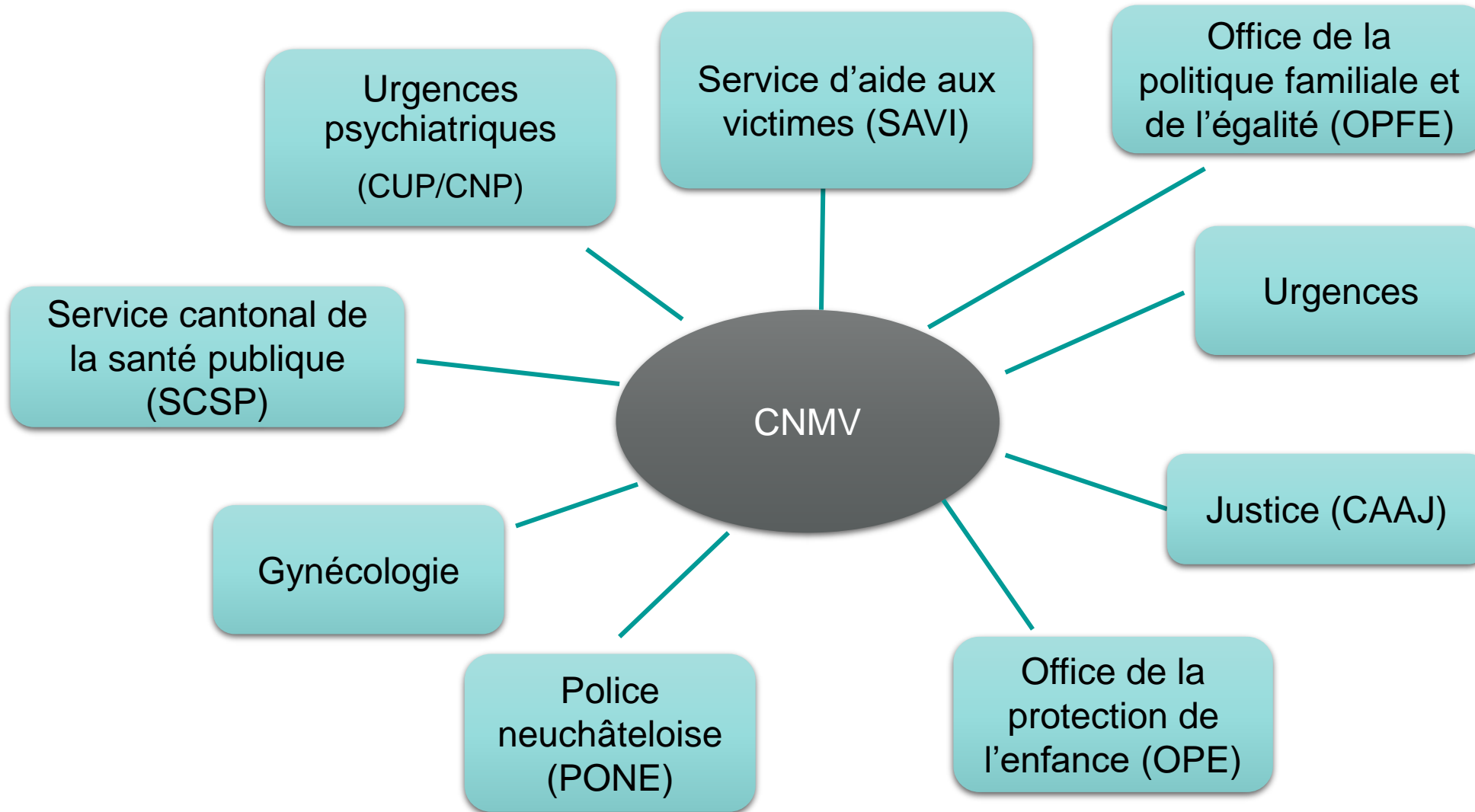
Responsable médical :

- Dr Vincent Della Santa (médecin chef du département des urgences)

Responsables des soins :

- Sabine Illide Boulogne (sage-femme cheffe des départements femme-mère-enfant)
- Barbara Poggioli Guignard (infirmière cheffe d'unité de gynécologie, urologie, centre du sein et CNMV)

Des axes de collaboration forts



- **Urgences** des différents sites (PRT / CDF / VDT)
- **Police**
- Autres **structures d'aide aux victimes** (SAVI par ex.)
- **Médecin traitant / médecins de ville**
- Victime **elle-même** ou entourage

Déroulement d'une consultation en 4 étapes

1. Prise de rendez-vous et arrivée de la victime

Le secrétariat du CNMV fixe un RDV dans les 24 à 72h

Le jour du RDV, la victime se présente à la réception des urgences adultes

L'infirmière du CNMV vient chercher la victime dans les locaux de la Voie verte pour l'accompagner au CNMV

2. Consultation par l'infirmière forensique spécialisée

Prise en charge par l'infirmière du CNMV
Ecoute du récit de la victime et documentation dans le dossier informatisé

Réalisation de l'examen et prise des photos
Discussion avec le médecin-légiste

Orientation de la victime selon son besoin
Planification d'un rdv pour la remise du constat

3. Après le départ de la victime, l'infirmière

Finalise le dossier et dicte de la consultation et la transmet au secrétariat du CNMV pour rédaction

Trie/enregistre les photos prises et transmet le constat rédigé au médecin-légiste pour relecture et validation

Archive le constat et les photos

4. Quelques temps après la consultation

L'infirmière transmet à la victime le constat validé avec les photos

Selon la complexité de la situation, l'infirmière rappelle la victime pour savoir où en sont ses démarches

Objectifs :

- Servir en cas d'éventuelle **procédure judiciaire** immédiate ou future
- Permettre de **laisser une trace** de l'événement
- **Valider le ressenti** de la victime
- Faciliter l'orientation au sein du réseau de soins et d'aide pour la victime

Contenu du constat :

- Description de l'évènement violent à l'origine de la consultation
- Historique de la relation victime-auteur (selon type de violence)
- Antécédents de violence par ce même auteur
- Etat de santé actuel de la victime depuis l'agression (physique et psychologique)
- Description des lésions + photos
- Résumé d'une éventuelle consultation médicale en lien avec l'agression



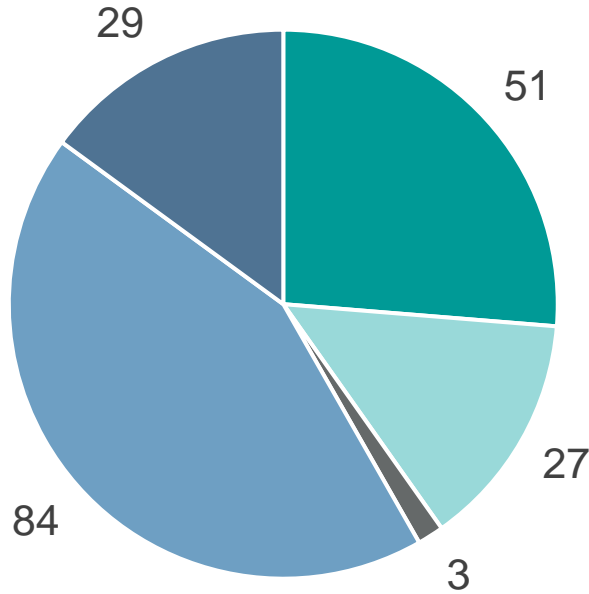
Durée d'une consultation :
Entre 2 et 4 heures (en présence du patient)
+ l'ensemble de l'administratif effectué par l'infirmière en charge du dossier

Nombre de consultations et types de violences

Chiffres du 01.01.2025 au 31.12.2025



Au total : 195 consultations
dont 12 victimes vue une 2^{ème} fois
(ne compte qu'une consultation)



- Conjuguales
- Domestiques entre familiales
- Domestiques entre anciens partenaires*
- Communautaires non institutionnelles
- Communautaires institutionnelles

*après l'année de séparation, du divorce ou de la dissolution du PACS

Violences familiales = Violences domestiques entre familiaux/partenaires intimes:

concerne les familiaux au sens large du terme (frère, sœur, beaux-enfants, cousin, fille au pair, personnel domestique, etc).
Concerne également les couples sans la notion de ménage commun

Violences conjugales:

concerne les couples faisant ménage commun ou jusqu'à une année après la séparation, le divorce ou la dissolution du PACS

Violences domestiques entre anciens partenaires:

après l'année de séparation, du divorce ou de la dissolution du PACS

Violences communautaires non-institutionnelles:

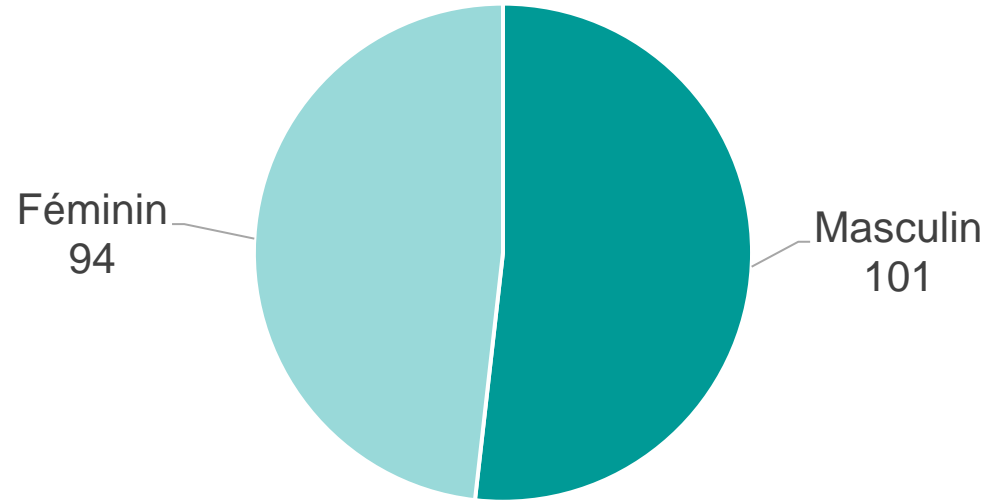
violence entre des personnes qui n'ont pas de lien familiaux ou de relation conjugale présente ou passée, ni institutionnel

Violences communautaires institutionnelles :

s'entend comme la violence survenant dans un contexte où l'auteur-e des violences a, sur la victime, une relation hiérarchique et/ou thérapeutique dominante ainsi que la violence survenant dans l'exercice d'une activité professionnelle -ex : éducateurs et résident de foyer, agents de sécurité-détenus, dans le cadre du travail (y.c sur la route menant au travail)

Définitions des types de violences selon la Police

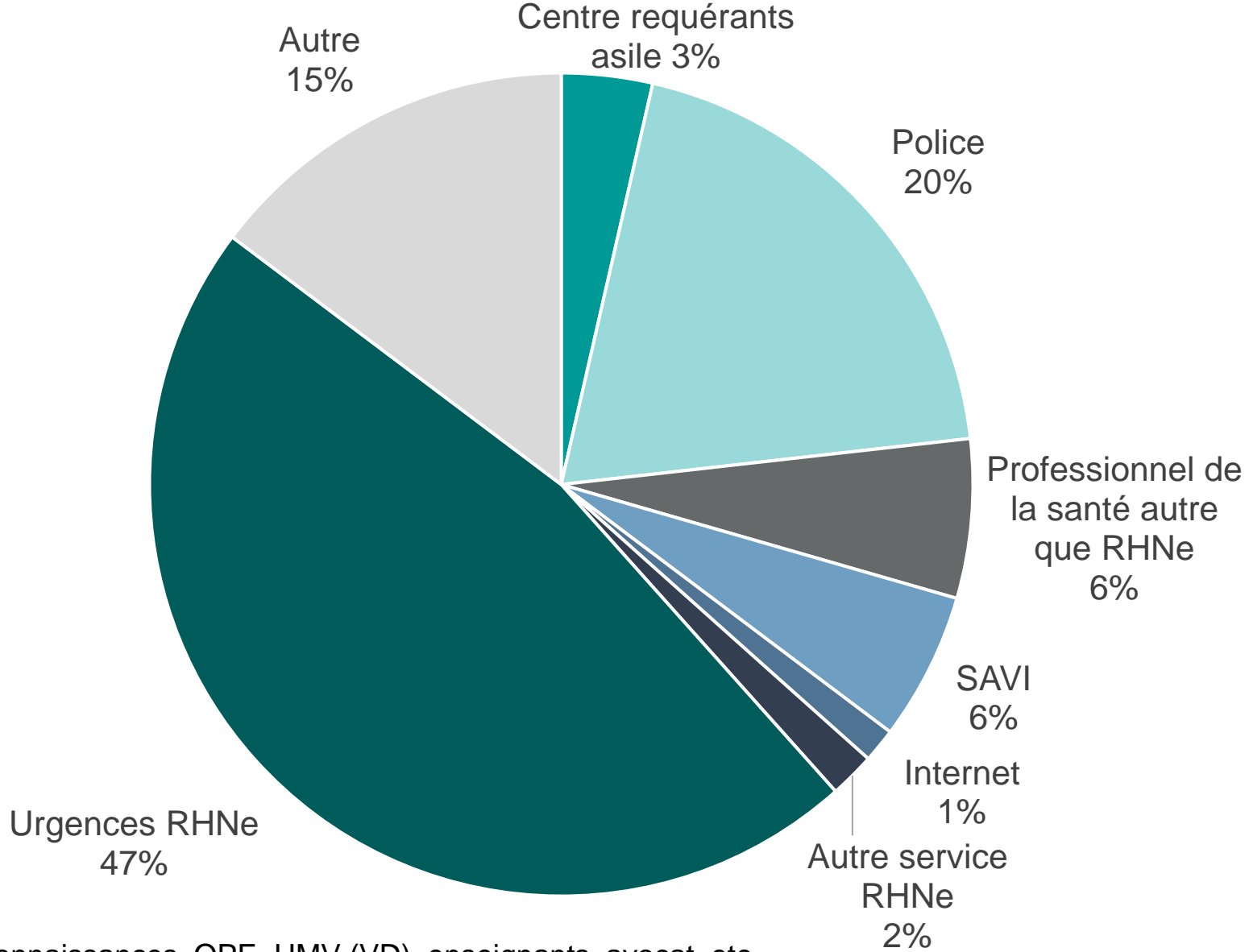
Genre des victimes



	Violences communautaires institutionnelles	Violences communautaires non institutionnelles	Violences conjugales	Violences domestique entre anciens partenaires (après l'année de séparation, du divorce ou de la dissolution du PACS)	Violences domestiques entre familiaires / dont couple sans notion de ménage commun	Total général
Féminin	8	17	43	3	22 / 13	93*
Masculin	21	67	8	0	5 / 1	101
Total général	29	84	51	3	27 / 14	

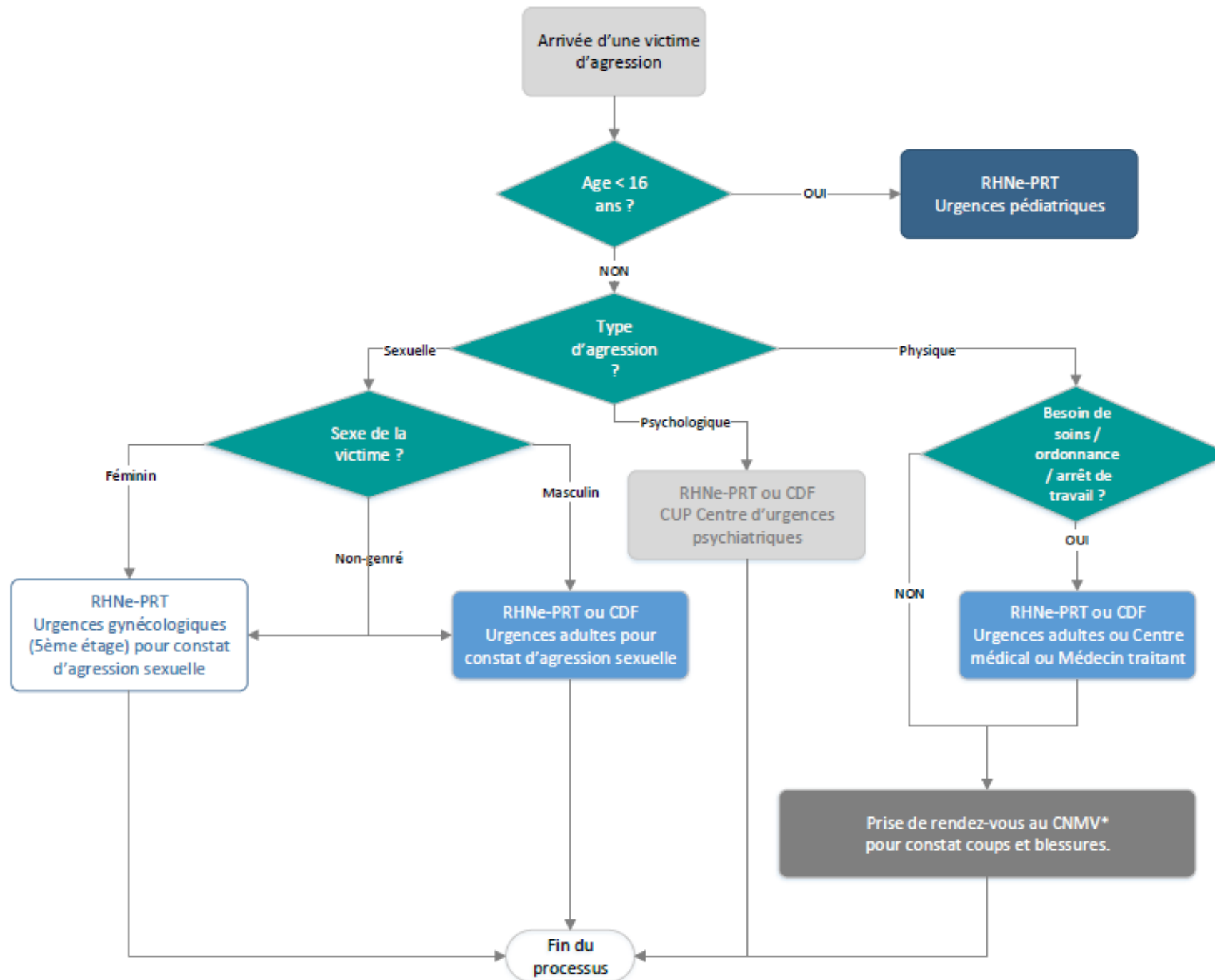
* une donnée manquante

Provenance des victimes prises en charge au CNMV



«Autre» = médias, amis ou connaissances, OPE, UMV (VD), enseignants, avocat, etc.

- **Gratuité** aucune facturation pour la victime
- Personnel formé
- **Temps** d'écoute et de consultation **adapté**
- Possibilité d'organiser **l'intervention d'un traducteur** si la personne ne maîtrise pas le français
- **Constat et photos sécurisés** dans un périmètre restreint
- **Confidentialité** garantie à toutes les étapes
- **Orientation facilitée** vers le réseau de partenaires



Le constat d'agression sexuelle

Buts

- A pour but de constater des faits : constatations médico-psycho-légales.
- Assurer un cadre de prise en charge accueillant, sécurisant et respectueux.
- Ne pas juger ni interpréter
- Administrer les soins médico-psychologiques immédiats

Orientation

- **Femmes de plus de 16 ans** prise en charge **aux urgences gynécologique** du RHNe site de PRT 5^{ème} étage 24/ 24h – 7/7 j
- **Hommes de plus de 16 ans** prise en charge **aux urgences général** du RHNe sur les sites de PRT et de CDF 24/24h – 7/7 j
- **Garçons ou filles de moins de 16 ans** prise en charge **aux urgences pédiatrique** du RHNe sur le site de PRT 24/24h - 7/7 j

Constat d'agression sexuelle

Délai de prise en charge

Aggression datant de moins de 72h:

- Prise en charge immédiate après que la victime se soit présenté aux urgences

Aggression datant de 72h à 1 semaine :

- Prise en charge dans les 6h après que la victime se soit présenté aux urgences

Aggression datant de 7 jours a 1 mois :

- Rendez vous peut-être fixé au lendemain avec un délai de maximum 3 jours

Au sein du RHNe il n'y a pas la présence d'un médecin légiste sur place, les constats d'agression sexuelle sont effectués :

- En gynécologie : le gynécologue assistant de garde et une infirmière du service de gynécologie
- Au urgence : un médecin du service des urgences avec un/e infirmier/ère des urgences
- En pédiatre : un pédiatrie avec un/e infirmier/ère en pédiatrie et parfois un avis au gynécologue de garde est demandé

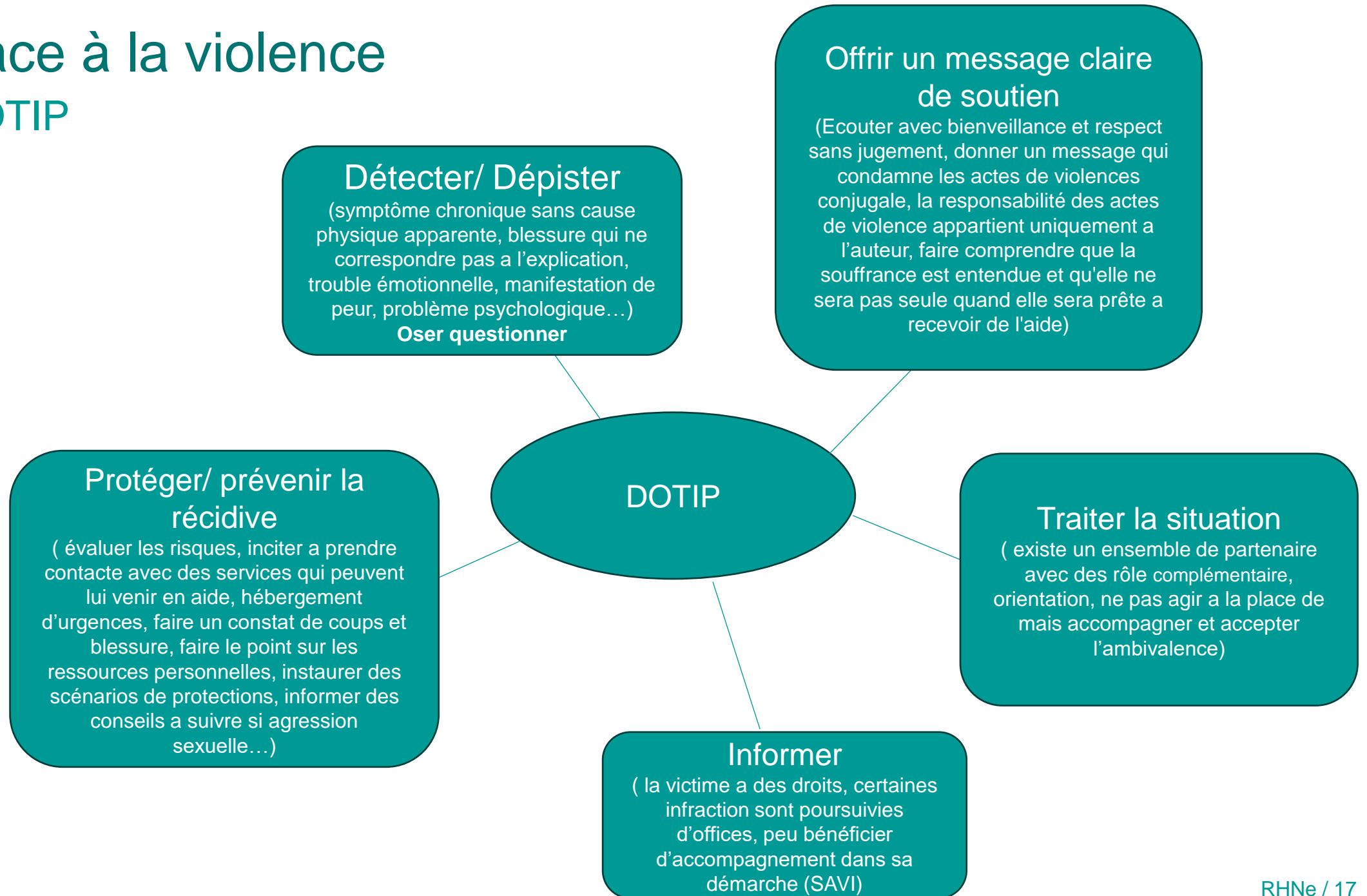
Constat d'agression sexuelle

Urgence de la prise en charge

- Maximiser les chances de relevé de preuve biologique ADN (sperme, salive etc..)
- Détection d'éventuelle drogue administrer a l'insu de la victime
- Traitement prophylactique des IST → demande de suivi auprès de l'infectiologue la victime sera contacté par le service pour un RDV de contrôle
- Pilule contraceptive d'urgence

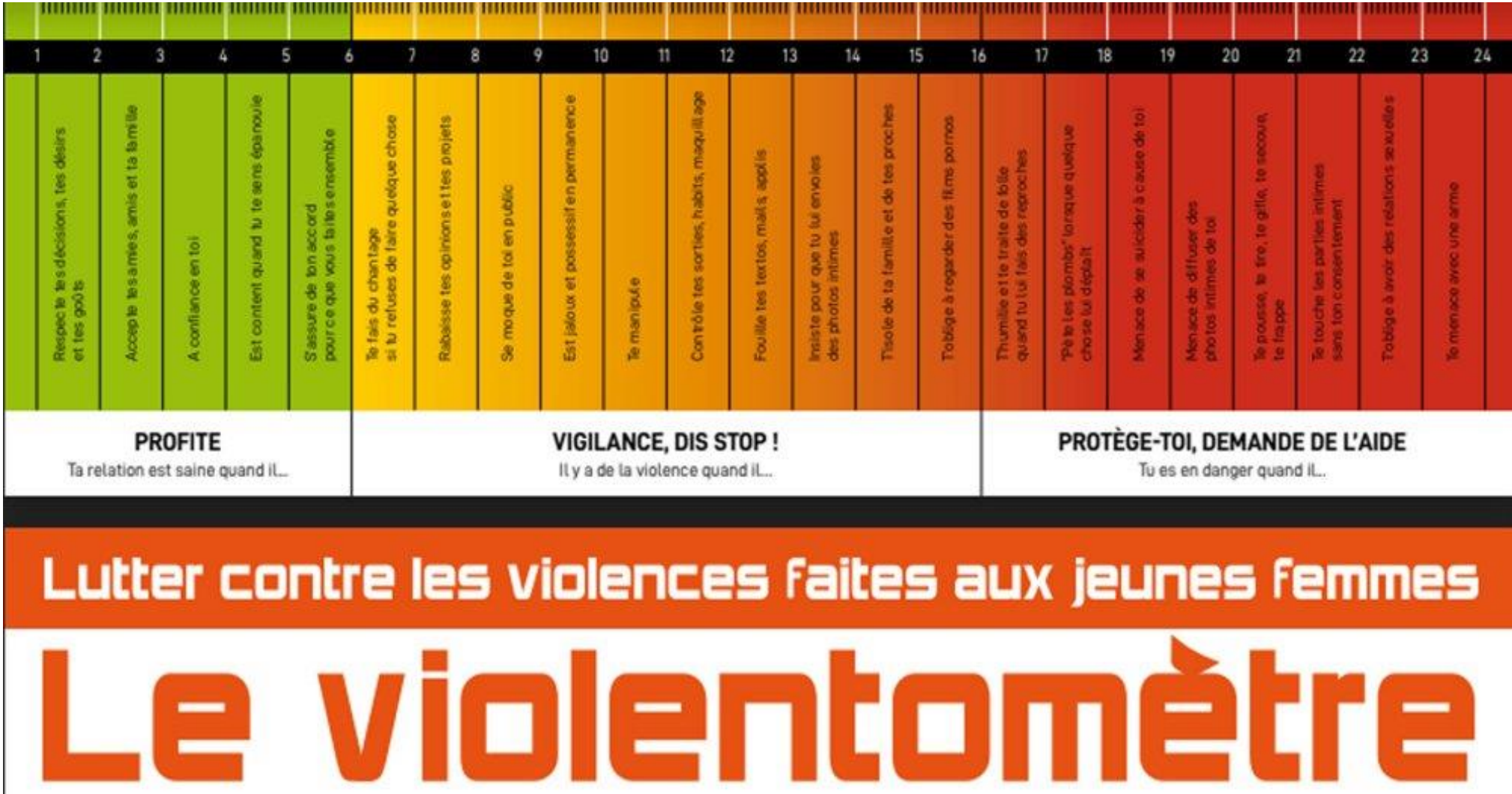
Face à la violence

DOTIP



Violentomètre

Outil pratique



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Bibliographie

Sources

- Protocole DOTIP: https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/PUBLICATIONS_-_REFONTE/violence_domestique/BEFH_DOTIP_actu2019_web.pdf
- https://www.profa.ch/wp-content/uploads/2024/04/240319_DOC_CP_dotip_WEB.pdf
- <https://www.profa.ch/dotip>
- <https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=0ptBBvXY&id=AB72AE7818100AEEC628A79FAB9E6C67F8F1E6E4&thid=OIP.0ptBBvXYt0U1nL4eS-CDvAHaDt&mediaurl=https%3a%2f%2foneheart-prod.s3.eu-west-3.amazonaws.com%2fpublic%2fuploads%2fimages%2fOAGSZSADZOK4aWG49kL0q184MRiGFqqrYrLkGFG4.jpeg&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR.d29b4106f5d8b745359cbe1e4be083bc%3frik%3d50bx%252bGdsnqufpw%26pid%3dImgRaw%26r%3d0&exph=500&expw=1000&q=violentom%c3%a8tre&FORM=IRPRST&ck=2583728213167B1642EC8E44B23C19B0&selectedIndex=2&itb=0&ajaxhist=0&ajaxserp=0>



Questions / Réponses

Merci de votre attention

RHNe

Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois



RHNe

Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV)

Le CNMV est destiné à toute personne, dès 16 ans, victime de toutes sortes de violences, qu'il s'agisse de violence de couple, familiale ou communautaire (sur la voie publique, le lieu de travail ou à l'école, par exemple). Il fonctionne de manière indépendante par rapport aux structures de soins, à la police et à la justice.

Des consultations médico-légales sont assurées par une équipe d'infirmier-ère-s spécifiquement formé-e-s qui travaillent en étroite collaboration avec des médecins légistes.



Quelles sont les prestations ?

Cette consultation, **confidentielle et gratuite**, propose aux victimes :

- un accueil et une écoute attentive leur permettant de relater les événements violents auxquels elles ont été confrontées
- un examen clinique centré sur les violences subies permettant d'élaborer la documentation médico-légale (constat de coups/blessures et photographies des lésions). Le constat pourra aider la victime à faire valoir ses droits devant la justice, si tel est son souhait
- une orientation vers un soutien médico-psycho-social et juridique, ainsi que vers des institutions et associations partenaires

Où ont lieu les consultations ?

Sur rendez-vous, sur le site RHNe de Pourtalès, rue de la Maladière 45, 2000 Neuchâtel

Comment prendre rendez-vous ?

En contactant le secrétariat du CNMV. Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h à 11h.

cnmv@rhne.ch
[+41 32 713 31 42](tel:+41327133142)

En cas d'urgence

Police	Urgences vitales Ambulances	Urgences non vitales Service de garde	Hébergement d'urgence
117	144	0848 134 134	0800 880 480

En cas d'agression sexuelle, il est recommandé de ne pas se laver, de conserver les vêtements portés durant l'agression dans un sac en papier et de se rendre rapidement au RHNe :

- en gynécologie pour les femmes de plus de 16 ans
- aux urgences adultes pour les hommes de plus de 16 ans
- aux urgences pédiatriques pour les enfants (fille ou garçon) de moins de 16 ans